



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Rencontre entre le Conseil d'Etat Et le Conseil communal du Locle

Le Conseil communal du Locle a reçu mercredi 30 novembre 2011 au Château des Monts le Conseil d'Etat pour leur traditionnelle rencontre annuelle. L'ordre du jour a permis de passer en revue un certain nombre de dossiers d'actualité, d'échanger des informations et d'examiner l'éventualité de mesures à prendre.

H20

La Ville du Locle a rappelé aux autorités cantonales l'importance qu'elle attachait au projet H20 d'évitement routier des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Le Conseil d'Etat a informé que le classement de la H20 en route nationale est en bonne voie selon les dernières informations reçues par la Conseillère fédérale Doris Leuthard. Les deux autorités ont souligné leur convergence de vues sur ce dossier.

Répartition des charges canton-communes

Le Conseil communal du Locle, comme d'autres communes neuchâteloises avant lui, a fait part au Conseil d'Etat de sa vive inquiétude quant au report de charges de l'Etat sur les communes dans le cadre du budget 2012 du canton. Dans ce contexte, les autorités locloises ont indiqué qu'elles souhaitaient que le 3^e volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes soit rapidement traité.

Le Conseil d'Etat a ainsi confirmé qu'il prévoyait de mener de manière séquencée trois importants dossiers touchant les communes, à savoir la répartition du produit de l'impôt des personnes morales, la 3^e étape du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, et enfin la réforme de la péréquation financière intercommunale.

Locaux de l'ancienne HE-Arc ingénierie – transfert élèves CPLN - CIFOM

Il a été relevé que les travaux de rénovation de l'ancienne HE-Arc ingénierie vont bon train grâce au crédit octroyé par le Grand Conseil pour un montant de 4,2 millions de francs. Ces investissements permettront ainsi d'accueillir dans les locaux du CIFOM-ET au Locle environ 170 étudiants du CPLN dès la rentrée 2012. De plus, à terme, un pôle de compétences horloger intéressant plusieurs partenaires pourrait voir le jour sur ce même site.

Locaux de la Police neuchâteloise au Locle

Le Conseil d'Etat a rappelé aux autorités locloises sa volonté de rénover les locaux sis à Grande-Rue 11-13 abritant la police neuchâteloise dans la Mère Commune afin d'offrir à la population un service amélioré mais également de permettre au corps de police présent en ville du Locle d'évoluer dans un environnement plus adapté aux réalités quotidiennes.

Pour de plus amples renseignements: Gisèle Ory, présidente du Conseil d'Etat, tél. 032 889 61 00. Denis de la Reussille, président de la Ville du Locle, tél. 032 933 84 12.

Le Locle et Neuchâtel, le 5 décembre 2011